

Lancement de l'Access•City Award 2014

La Commission européenne ouvre un appel à candidatures dans l'ensemble de l'UE

Bruxelles, 21/05/2013 — La Commission européenne a lancé aujourd'hui le concours du quatrième prix européen des villes accessibles, l'«Access City Award». Ce prix annuel distingue les villes qui prennent des initiatives pour assurer un environnement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées et âgées. Ce prix s'inscrit dans les efforts de plus grande ampleur déployés par l'UE pour créer une Europe sans entraves. De plus, une meilleure accessibilité procure des avantages économiques et sociaux durables aux villes, en particulier dans le contexte du vieillissement de la population. Les villes d'au moins 50 000 habitants ont jusqu'au 10 septembre 2013, minuit (heure de Bruxelles), pour soumettre leur candidature.

«Continuons d'œuvrer ensemble pour faciliter la vie des citoyens de l'UE», a déclaré Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne et commissaire en charge de la Justice, des Droits Fondamentaux et de la Citoyenneté. «J'encourage les villes de toute l'Europe à participer et à partager leurs idées visant à améliorer l'accessibilité dans la vie de tous. Si vous avez consenti des efforts particuliers dans ce domaine, votre ville peut constituer un bon exemple et être une source d'inspiration pour d'autres».

Environ 80 millions de citoyens de l'UE souffrent d'un handicap. Avec le vieillissement de notre société, le nombre de personnes handicapées ou à mobilité réduite s'accroît. Permettre à tous d'accéder aux transports urbains, aux espaces et services publics, ainsi qu'à la technologie est devenu un véritable défi. Néanmoins, le fait de garantir l'accessibilité apporte également des avantages économiques et sociaux et contribue à la durabilité et à l'intégration de l'environnement urbain.

Conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, l'accessibilité est l'un des piliers de la Stratégie européenne pour les personnes handicapées 2010-2020, dont l'objectif est de créer une Europe sans entraves pour tous.

Le processus de sélection

La sélection se déroulera en deux temps, avec une présélection nationale suivie d'une sélection finale au niveau européen. Lors de la phase à l'échelon européen, un jury composé de spécialistes de l'accessibilité, et notamment de représentants du Forum européen des personnes handicapées, choisira parmi les lauréats nationaux un maximum de quatre finalistes qui participeront à la cérémonie de remise du Prix à Bruxelles. La cérémonie coïncidera avec la Conférence de la Journée européenne des personnes handicapées, qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2013. Le lauréat du concours sera reconnu comme «Vainqueur de l'Access City Award 2014». Le titre de «finaliste» sera décerné à deux autres villes ayant pris des mesures novatrices en matière d'accessibilité.

Le jury européen accordera également des «mentions» spéciales aux villes qui ont obtenu des succès et des résultats remarquables dans des secteurs ou aspects spécifiques de l'accessibilité.

Critères d'attribution

L'accessibilité aux biens, aux services et aux infrastructures doit être appliquée d'une manière cohérente et systématique. Les initiatives seront évaluées pour leur approche intégrée dans **quatre domaines clés**: l'accessibilité au cadre bâti et aux espaces publics; l'accessibilité aux transports et aux infrastructures connexes; l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, notamment les nouvelles technologies (TIC); l'accessibilité aux services et établissements publics.

Le jury se penchera en particulier sur l'**impact** des mesures d'accessibilité sur la vie quotidienne des personnes handicapées et de la ville dans son ensemble, et il tiendra compte de la **qualité et durabilité** des résultats obtenus. Les villes devront également faire la preuve de la **participation active** des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives dans la planification et la mise en œuvre des politiques urbaines en matière d'accessibilité.

Comment participer?

Les candidatures pourront être soumises en ligne jusqu'au **10 septembre 2013, minuit (heure de Bruxelles)**, en anglais, en français ou en allemand sur <http://ec.europa.eu/justice/access-city>.

Historique

Les première, deuxième et troisième éditions de l'Access City Award

Après une première année inaugurale réussie en 2010 lors de laquelle l'Access-City Award 2011 fut décerné à la ville espagnole d'Ávila, 114 villes de 23 pays de l'UE se sont portées candidates à la campagne 2011. Le 1^{er} décembre 2011, l'Access City Award 2012 a été attribué à la ville autrichienne de Salzbourg.

La phase de candidature de l'Access City Award 2013 s'est achevée le 5 septembre 2012, avec 99 villes de 20 États membres de l'UE en lice. Le Prix a été décerné à Berlin, en Allemagne, lors d'une cérémonie organisée à Bruxelles le 3 décembre 2012 à l'occasion de la Journée européenne des personnes handicapées.

Les deux autres finalistes étaient Nantes (France) et Stockholm (Suède). En 2012, le jury a accordé des mentions spéciales à Pampelune (Espagne) dans le domaine de l'environnement bâti et des espaces publics, Gdynia (Pologne) dans le domaine des transports et des infrastructures apparentées, Bilbao (Espagne) dans le domaine de l'information et de la communication, et notamment des nouvelles technologies, et enfin Tallaght (Irlande) dans le domaine des services et établissements publics.

Gdynia accueille actuellement la conférence «Villes accessibles, bonnes pratiques», où la ville lauréate, les finalistes et d'autres villes européennes partagent leurs pratiques et discutent de leurs projets et de leurs plans d'avenir en matière d'accessibilité. Gdynia, qui a reçu une mention spéciale dans le domaine des transports et des infrastructures apparentées, est une ville connue pour ses travaux de sensibilisation à l'accessibilité et sa compréhension de la question du handicap.

La politique européenne en matière d'accessibilité

La Stratégie européenne pour les personnes handicapées 2010-2020 fixe le cadre général d'action dans le domaine du handicap et de l'accessibilité à l'échelle de l'UE, afin de compléter et d'appuyer l'action des États membres. Dans ce contexte, la Commission européenne élabore une proposition d'acte législatif sur l'accessibilité, qui devrait être présentée au deuxième semestre 2013.

La législation européenne comporte des dispositions spécifiques sur l'accessibilité dans des secteurs tels que les transports et les services de communications électroniques. En plus de mesures législatives et politiques, l'UE utilise une panoplie d'instruments, tels que la recherche et la normalisation, afin d'optimiser l'accessibilité du cadre bâti, des TIC, des transports et d'autres secteurs, et de favoriser un marché européen des produits et services accessibles.

La Commission européenne souhaite également améliorer le fonctionnement du marché des technologies d'assistance au profit des personnes handicapées, et défend l'approche «Conception pour tous» qui bénéficie à une plus grande partie de la population, notamment aux personnes âgées et à celles dont la mobilité est réduite.

Pour en savoir plus

Vous souhaitez que les projets de votre ville figurent dans la prochaine brochure de l'Access City Award? Si vous voulez partager vos expériences et vos actions avec d'autres villes, vous pouvez obtenir de plus amples informations sur l'Access City Award à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/justice/access-city>

Stratégie européenne pour les personnes handicapées 2010-2020

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/disabilities/disability-strategy/index_en.htm

Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

http://ec.europa.eu/justice/discrimination/disabilities/convention/index_fr.htm